



EXTRAIT N°41/2026 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Date de la
convocation :
Le 20 avril 2026

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents 27
Procurations 2
Absents 4
Excusés 0

En cours de Séance :

Présents 29
Procurations 2
Absents 2
Excusés 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril, le Conseil Municipal convoqué en session extraordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du maire, M. MONPLAISIR Yan

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline

Conseillers municipaux : Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane, Mme MARLIACY Danielle, Mme MENCE Marielle, M. ARETO Joseph, M. THELESTE Johan, M ADELAIDE Michel, M. ADELE Lionel, M. MELINARD Quincy, Mme COSTIER Luciane, Mme PARFAIT Maëllie, M. LARAIRIE Ruddy, Mme Stéphanie BATIZA, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme JEANNE-ROSE Laurence, M. GIBOYAU Jean-Claude, Mme LAMARTINIERE Nadine, M. HERELLE Tedy, Mme XAVIER Oriane.

ABSENTS EXCUSES : M. CIDOLIT Bertrand, (procuration à Mme CAVALIER-DOURE), M. NAPOLY Raymond (procuration à M. CRETINOIR Joël)

ABSENTS NON-EXCUSES : Mme CARDOU Josiane, M. PALIX Pierre

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (DGSA2), M. Stephan GLANIOS, (assistant DST), M. Erman OZIER-LAFONTAINE (service marché).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Line pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260427-41-2026-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

FOND CHENE OUTRE-MER Programme ACTEE+
Financement d'un audit énergétique

Le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE, et l'arrêté du 4 mai 2020 portant création et reconduction de programmes dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie
Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

Considérant que :

La ville de Saint-Joseph souhaite améliorer les performances énergétiques et thermiques du patrimoine bâti qui présentent aujourd'hui des difficultés tels que la surconsommation d'énergie, la surchauffe et l'inconfort ressenti par les occupants, ventilation insuffisante pour le bon renouvellement d'air des espaces ...

Dans ce cadre, la Ville souhaite prioriser les actions en réalisant un audit énergétique et thermique sur deux sites :

- Le Hall des Sports, estimé à 2500 m² (Hall et Agora)
- L'Eglise, estimé à 1500 m²

Cet audit permettra à la commune d'avoir une vision claire, chiffrée et opérationnelle des performances actuelles des deux bâtiments et d'intégrer leurs améliorations dans les travaux à réaliser par la suite.

La durée de l'audit est prévue sur 5 mois, depuis la réunion de lancement jusqu'à la restitution de l'étude.

La candidature pour le Fonds CHÊNE outre-mer, marque une nouvelle étape dans l'engagement d'actions ambitieuses de la Ville de Saint-Joseph sur l'efficacité énergétique.

Le plan de financement se présente comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL en € (HT)				
Intitulés	Dépenses	Financeurs	Recettes	Taux
Audit énergétique	14 000 €	ACTEE		
		- Fonds Chêne Outre-mer	9 100,00 €	65%
		VILLE		
		- Autofinancement	4 900,00 €	35%
TOTAL	14 000,00 €	TOTAL	14 000,00 €	100%

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260427-41-2026-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026

.....

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

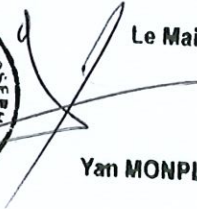
D'APPROUVER l'opération

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 27 avril 2026

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture

  Le Maire
Yan MONPLAISIR 

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260427-41-2026-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026